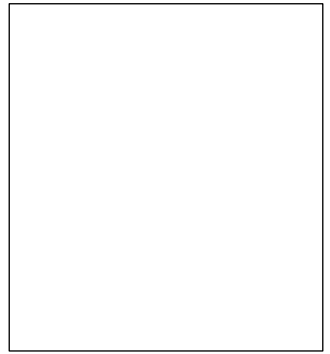




RENTREE SCOLAIRE 2021 - 2022

INSCRIPTION EN SIO1



Nom-Prénom	
Date de naissance	

SCOLARITE PRECEDENTE			
Lycée d'origine			
Ville-Pays			
Classe			
LV1			
Aménagements de la scolarité et aménagements d'examen au cours de la scolarité précédente	PAI <input type="checkbox"/>	Année (s) :	Examen :
	PAP <input type="checkbox"/>	Année (s) :	Examen :
Boursier /Boursière	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>		

ANNEE 2021-2022	
LV1	
REGIME	DEMI-PENSIONNAIRE <input type="checkbox"/> INTERNE <input type="checkbox"/> INTERNE EXTERNE <input type="checkbox"/>
Demande d'aménagements de la scolarité et d'aménagements d'examen	PAI <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/>
Boursier /Boursière	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non



RENTREE SCOLAIRE 2021 - 2022

INSCRIPTION EN SIO1

Documents à fournir le jour de l'inscription

1) Pour le service SCOLARITE

Une photographie d'identité (à coller sur la page 1, dans le cadre)

La fiche d'urgence et la feuille de renseignements complétées (documents joints)

Une photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme (pour les étudiants concernés).

Les bulletins de la classe de terminale et le cas échéant d'une éventuelle première année dans l'enseignement supérieur

Une photocopie de la carte d'identité / du passeport.

Une copie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté, ou, si elle n'est pas effectuée, l'attestation de recensement.

Une attestation d'assurance civile individuelle

Une copie de l'avis conditionnel de bourse (s'il y a lieu). Dépôt de l'original de cet avis au secrétariat du Proviseur Adjoint **après** la rentrée pour **validation**.

2) Pour le service INTENDANCE

Un chèque de 60 euros libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Bart (indiquer nom, prénom et classe au dos du chèque) : cette somme demandée pour l'ensemble de l'année scolaire comprend les frais liés à la scolarité (ex : frais de reprographie de documents pédagogiques....). **En cas de démission, aucun remboursement ne sera effectué.**

Uniquement pour les demi- pensionnaires (cela ne concerne pas les internes)

Pour les étudiants souhaitant s'inscrire à la demi-pension, un chèque de 35,60 euros à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Bart (correspondant à 10 repas). Indiquer nom, prénom et classe au dos du chèque.

La fiche de demande pour une place à l'internat, si nécessaire (document joint)

L'inscription ne sera définitive qu'après réception de tous les documents

Matériel pour la rentrée

- **un disque dur externe de 500 GO minimum.**